

ANNUAL AWARD FOR THE BEST ARTICLE PUBLISHED IN THE MCGILL JOURNAL OF EDUCATION

Through the generosity of Dr. Margaret Gillett, founding editor of the McGill Journal of Education and former Macdonald Professor of Education, a prize will be awarded annually for the best article published in the Journal. THE MARGARET GILLETT AWARD will be given to the author or authors whose article is judged to have contributed the most to Canadian and/or international education.

The terms of the award are as follows:

1. All research reports, theoretical and historical studies and scholarly essays published in the Winter, Spring, and Fall issues of the McGill Journal of Education will be eligible. Editorials, book reviews and essay reviews will not be eligible.
2. The winning article will be chosen for its originality, its vision, and its lucid, accessible writing style. It will be an article likely to have a significant influence on Canadian or international educational theory and practice.
3. The award committee will be formed from the membership of the Board of the McGill Journal of Education together with the Editor. This committee will consider all eligible articles published in the "Research Articles" or "Reports from the Field" sections of the Journal. The committee members will establish the winner together; their decision is final and confidential. They will not enter into discussion about the award after it is given.
4. The winner's or winners' name(s) and the article title will be announced in the Spring issue of the year following the year being judged. For example, the 2000, volume 35, award will be announced in the Spring issue of 2001.
5. Authors of articles published in the McGill Journal of Education will not be required to resubmit their names or copies of the article for consideration by the judges. All eligible articles will be entered automatically.
6. The winning author or authors will be notified privately before the official announcement is made. The winner will receive the sum of \$1,000.00. In the case of multiple authorship, the award money will be divided equally between or among the authors.
7. In order to facilitate communication about the award, authors should keep the Journal office informed of changes in address and academic affiliation in the year following publication of an article.

FOR FURTHER INFORMATION ABOUT THE AWARD, CONTACT

Ann Keenan, Managing Editor, McGill Journal of Education,
3700 McTavish Street, Montreal, QC Canada H3A 1Y2.
Tele: 514 398-4246; Fax: 398-4529; e-mail: ann.keenan@mcgill.ca

PRIX ANNUEL AU TITRE DU MEILLEUR ARTICLE PUBLIÉ DANS LA REVUE DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION DE MCGILL

Grâce à la générosité de Mme Margaret Gillett, rédactrice en chef fondatrice de la Revue des sciences de l'éducation de McGill et ancienne titulaire de la chaire Macdonald des sciences de l'éducation, un prix sera décerné chaque année au titre du meilleur article publié dans la revue. Le prix Margaret Gillett sera décerné à l'auteur ou aux auteurs dont l'article a, selon la décision du comité d'attribution du prix, le plus contribué à l'éducation au Canada ou sur la scène internationale.

Les conditions qui se rattachent à ce prix sont les suivantes:

1. Les rapports de recherche, les études théoriques et historiques et les essais savants publiés dans les numéros d'hiver, de printemps et d'automne de la Revue des sciences de l'éducation de McGill sont admissibles. Les éditoriaux et les critiques de livres ne sont pas admissibles.
2. L'article primé sera sélectionné en fonction de son originalité, de sa vision et de la lucidité et de l'accessibilité de son style. Il devra s'agir d'un article qui a des chances d'exercer une profonde influence sur la théorie et la pratique de l'éducation au Canada ou à l'échelle internationale.
3. Le comité d'attribution du prix sera formé de membres du conseil de la Revue des sciences de l'éducation de McGill et de la rédactrice en chef. Ce comité étudiera tous les articles admissibles publiés dans les rubriques de la Revue intitulées «Articles de recherche» ou «Rapports d'études sur le terrain». Les membres du comité choisiront ensemble le lauréat ou les lauréats; leur décision sans appel, et confidentielle, ne fera l'objet d'aucune discussion une fois le prix décerné.
4. Le nom du(des) lauréat(s) et le titre de l'article seront annoncés dans le numéro de printemps de l'année suivant l'année faisant l'objet de l'évaluation. Par exemple, le prix attribué au volume 35 de l'an 2000 sera annoncé dans le numéro de printemps de 2001.
5. Les auteurs d'articles publiés dans la Revue des sciences de l'éducation de McGill n'auront pas à soumettre à nouveau leur nom ou des copies de l'article à l'examen des membres du jury. Tous les articles admissibles seront d'office sélectionnés.
6. L'auteur ou les auteurs gagnants seront avisés confidentiellement avant l'annonce officielle. Le lauréat recevra un montant de 1 000\$. Advenant qu'il y ait plusieurs lauréats, le montant du prix sera réparti équitablement entre les auteurs.
7. Pour faciliter les communications au sujet de ce prix, nous demandons aux auteurs d'articles de nous signaler tout changement d'adresse et d'affiliation d'établissement dans l'année suivant la publication d'un article.

POUR D'AUTRES PRÉCISIONS SUR CE PRIX, VEUILLEZ VOUS ADRESSER À:

Ann Keenan, Directrice de rédaction, Revue des sciences de l'éducation de McGill, 3700, rue McTavish, Montréal (Québec) Canada H3A 1Y2.

Téléphone: 514-398-4246; télécopieur: 398-4529; courriel: ann.keenan@mcgill.ca